

PAYS D'OC
Indication Géographique Protégée
— Vins de cépages —

Accords de Durabilité



Besoin de pouvoir discuter collectivement des prix face aux exigences de la durabilité imposées à la production

Demande d'avis à la CE au titre de l'Article 210 bis concernant un accord de durabilité envisagé dans le secteur viticole français

Commission Européenne

Règlement OCM - Art 210 bis du règlement 1308/2013

En juillet 2025 : Autorise à titre dérogatoire au droit de la concurrence, des accords interprofessionnels sur des repères économiques visant des objectifs de durabilité

INTER OC – Pays d'Oc IGP

Accords de durabilité - Récoltes 2025 et 2026

- **Objectifs** : encourager et protéger les productions de vins durables BIO + HVE
- **6 cépages** : Merlot, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Sauvignon, Grenache, Cinsault

Appui sur l'Étude des coûts de production par CER France

Commissions Paritaires Indépendantes Production + Metteurs en Marché

Prix d'orientation

- Repère indicatif sur un niveau de prix jugé économique viable
- Outil de négociation non contractuel

Commission vin HVE

Résultat :

- Définition d'un tunnel de prix

Commission vin BIO

Résultat :

- Définition d'un prix d'orientation selon rendements

L'aboutissement des travaux menés en commissions ont pour objectif :

1. Amener l'ensemble des parties, du producteur jusqu'au consommateur, dans une démarche de progrès
2. Encourager une juste rémunération des producteurs pour leur engagement environnemental
3. Valoriser la qualité en segmentant l'offre
4. Renforcer les relations commerciales dans une logique de partenariat et de responsabilité partagée nécessitant une contractualisation pluriannuelle assise sur un cadre réglementaire adapté



La démarche s'inscrit dans une logique de progrès collectif, au service d'une viticulture respectueuse de l'environnement, économiquement viable et en cohérence avec les attentes des consommateurs.

Il s'agit d'un dispositif inédit. INTER OC est la première interprofession à l'avoir appliqué.

Ces commissions ont réuni vignerons coopérateurs, vignerons indépendants et metteurs en marché, et ont constitué les espaces de concertation privilégiés pour la co construction des accords. Leur fonctionnement a permis d'intégrer les spécificités propres à chaque démarche de durabilité, tout en garantissant une approche équilibrée et partagée entre les différentes composantes de la filière.

● **DEUX ACCORDS STRUCTURANTS ISSUS DU DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL**

Dans un contexte d'inflation durable des coûts de production et d'équilibres économiques fragilisés pour les exploitations viticoles, les acteurs de la filière Pays d'Oc IGP, réunis au sein d'INTER OC, ont engagé en 2025 une démarche collective autour de deux accords de durabilité dédiés aux vins certifiés HVE (et Terra Vitis) et biologiques.

Ces accords inédits s'inscrivent dans le cadre des dispositions européennes relatives aux démarches collectives de durabilité, validées par la Commission Européenne à l'été 2025 pour les récoltes 2025 et 2026. Cette validation est intervenue à un stade avancé de la campagne commerciale, alors que les principales orientations de mise en marché étaient déjà engagées pour une partie des opérateurs. Ce décalage a conduit à une mise en œuvre progressive des accords lors de cette première année, principalement consacrée à la structuration des travaux, à l'installation des commissions paritaires et à l'appropriation du dispositif par les acteurs de la filière.

● **UNE EXPERTISE COMMUNE, DES RÉSULTATS DIFFÉRENCIÉS**

Les travaux conduits par les deux commissions paritaires se sont appuyés sur une analyse rigoureuse et indépendante des coûts de production, confiée au cabinet CER France, reconnu pour son expertise dans le domaine économique et comptable agricole.

Si la méthodologie d'analyse s'appuie sur une base commune d'expertise, elle a été déclinée de manière différenciée, aboutissant à des résultats distincts, adaptés aux réalités de chaque mode de production :

- pour l'accord HVE/Terra Vitis, une approche fondée sur l'analyse des coûts de production par cépage, conduisant à la définition d'un tunnel de référence, destiné à éclairer le marché sur un niveau jugé économiquement viable ;
- pour l'accord Bio, une approche intégrant plusieurs niveaux de rendement, afin de tenir compte de la diversité des situations agronomiques, techniques et économiques propres à l'agriculture biologique.

Ces références constituent des cadres indicatifs, sans caractère contractuel, conçus comme des outils de compréhension partagée et de progrès collectif pour la filière.

Accords de durabilité HVE : année 1



	Prix équilibre = coûts de production	Tunnel de prix d'orientation Récolte 2025
Merlot	89 €/hl	89-94 €/hl
Cabernet-Sauvignon	93 €/hl	93-98 €/hl
Chardonnay	114€/hl	114-130 €/hl
Sauvignon	104 €/hl	104-115 €/hl
Grenache	88 €/hl	88-95 €/hl
Cinsault	88 €/hl	88-90 €/hl

Accords de durabilité BIO : année 1

BIO : approche par niveau de rendement (45, 55, 70/75 hl/ha selon le cépage)



	Rendement	Prix d'équilibre = Coûts de production	Prix d'orientation
IGP Pays d'Oc Merlot rouge	45	185	194
	55	156	164
	75	121	127
IGP Pays d'Oc Cabernet- Sauvignon rouge	45	185	213
	55	156	179
	70	128	147
IGP Pays d'Oc Chardonnay	45	216	259
	55	182	218
	70	148	178
IGP Pays d'Oc Sauvignon	45	216	248
	55	182	209
	75	140	161
IGP Pays d'Oc Grenache rosé	45	185	204
	55	156	172
	75	121	133
IGP Pays d'Oc Cinsault	45	185	194
	55	156	164
	75	121	127

Accords de Durabilité Année 1

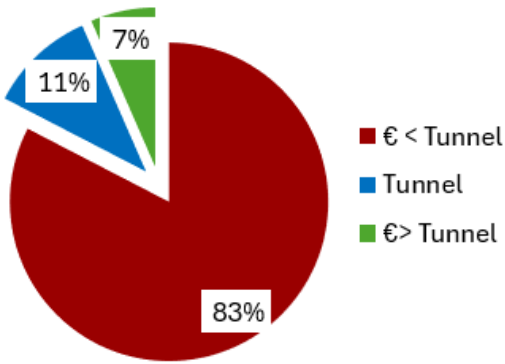
Premières tendances

Part des volumes d'après les tranches de prix des accords de durabilité

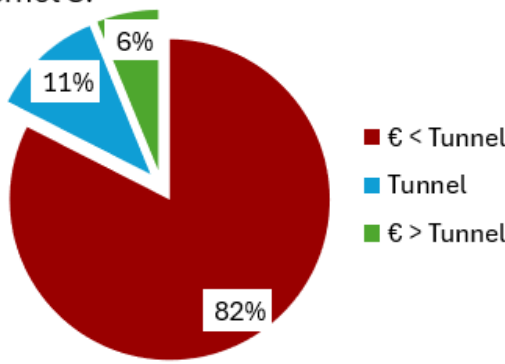
Prix au 15/05/2026 - HVE

	Prix équilibre = coûts de production	Tunnel de prix d'orientation Récolte 2025
Merlot	89 €/hl	89-94 €/hl
Cabernet-Sauvignon	93 €/hl	93-98 €/hl
Chardonnay	114€/hl	114-130 €/hl
Sauvignon	104 €/hl	104-115 €/hl
Grenache	88 €/hl	88-95 €/hl
Cinsault	88 €/hl	88-90 €/hl

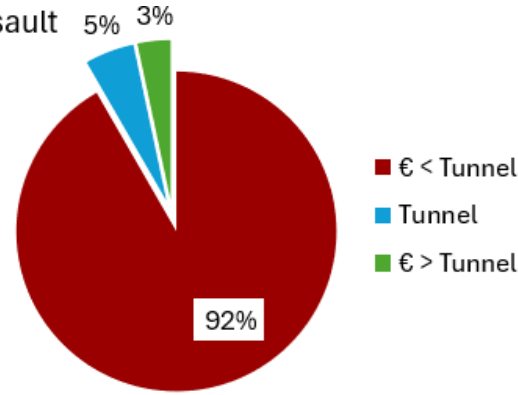
Merlot



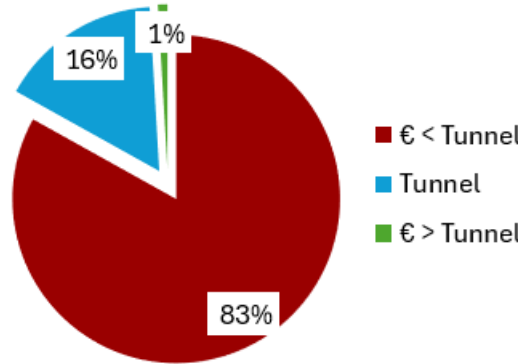
Cabernet S.



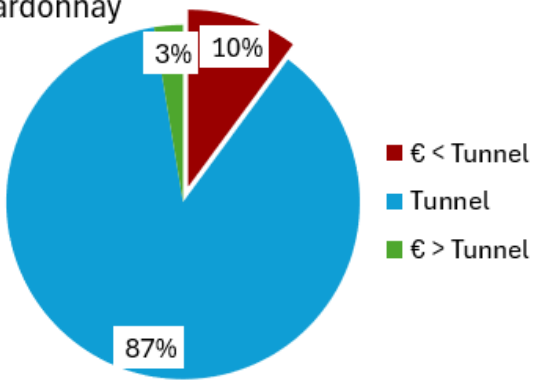
Cinsault



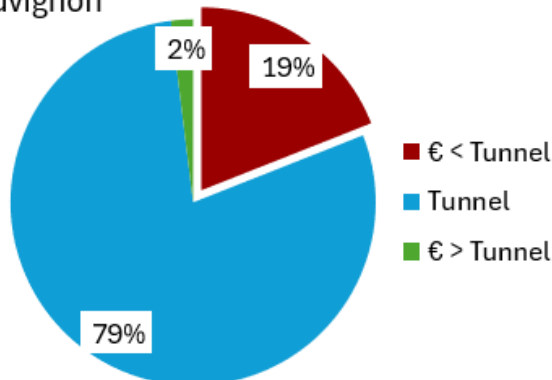
Grenache N.



Chardonnay



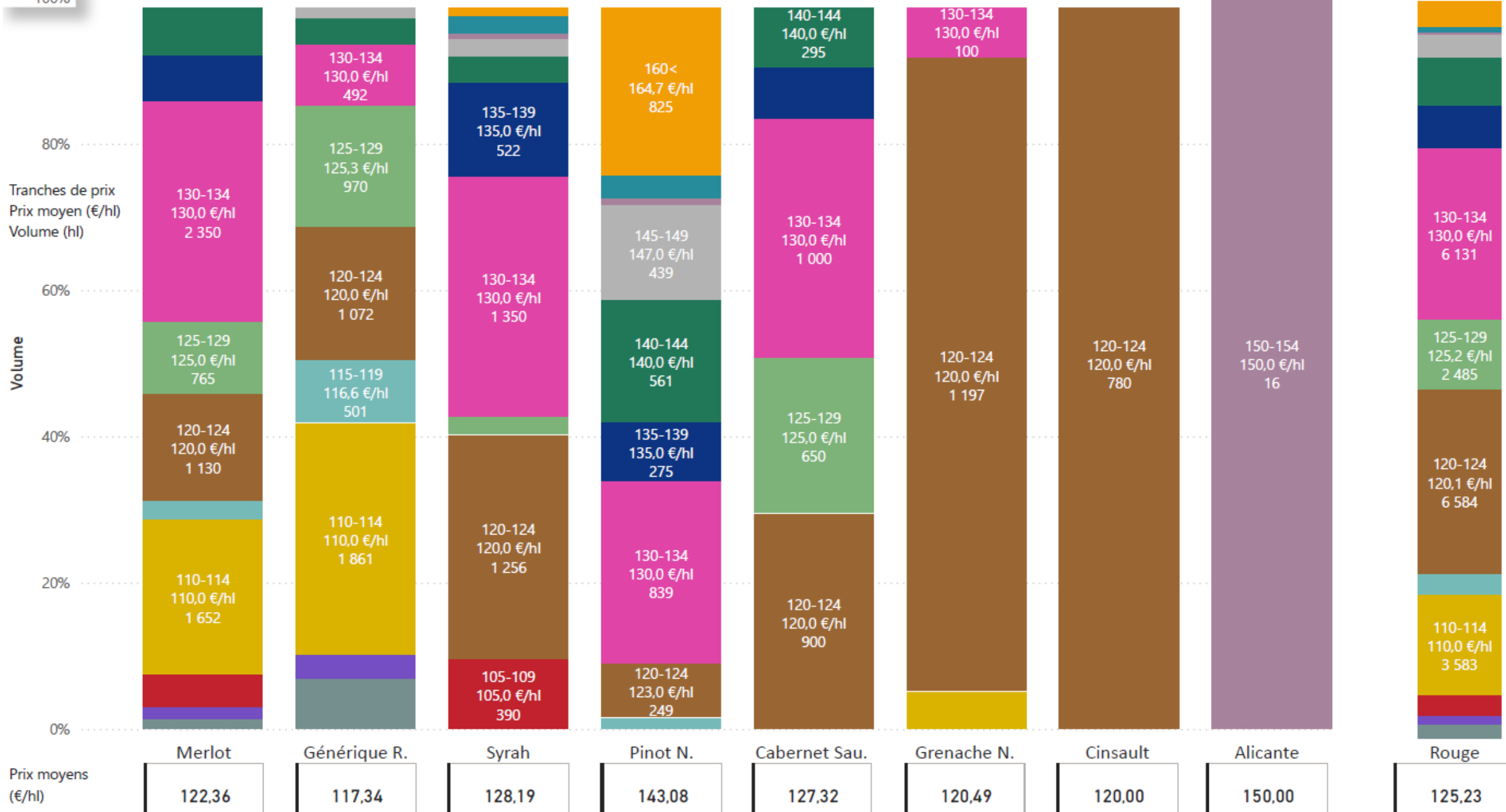
Sauvignon



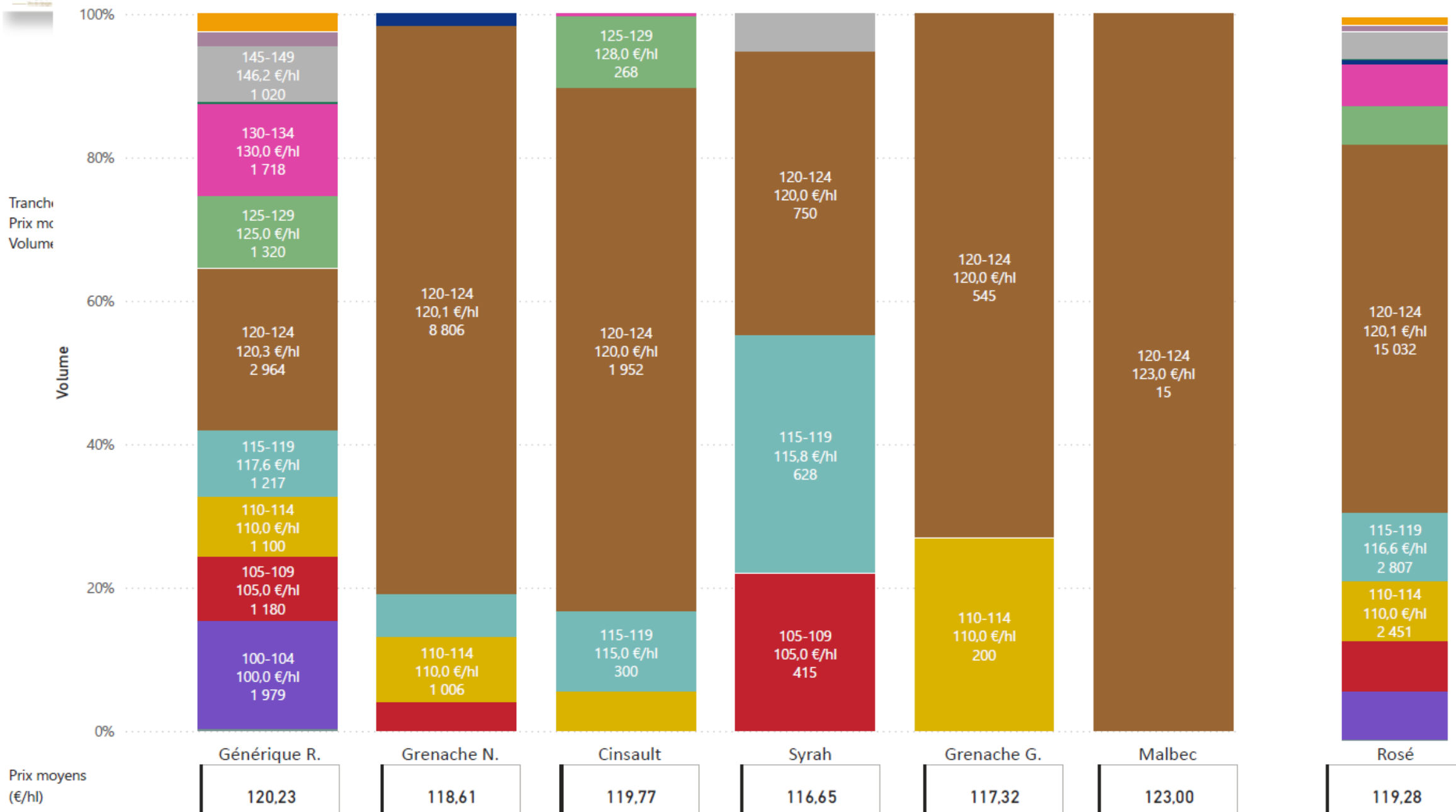
Pays d'Oc IGP – Tranches de prix Millésime 2025 & BIO & Rouge 15/05/2026

BIO

Hors Intra-groupe

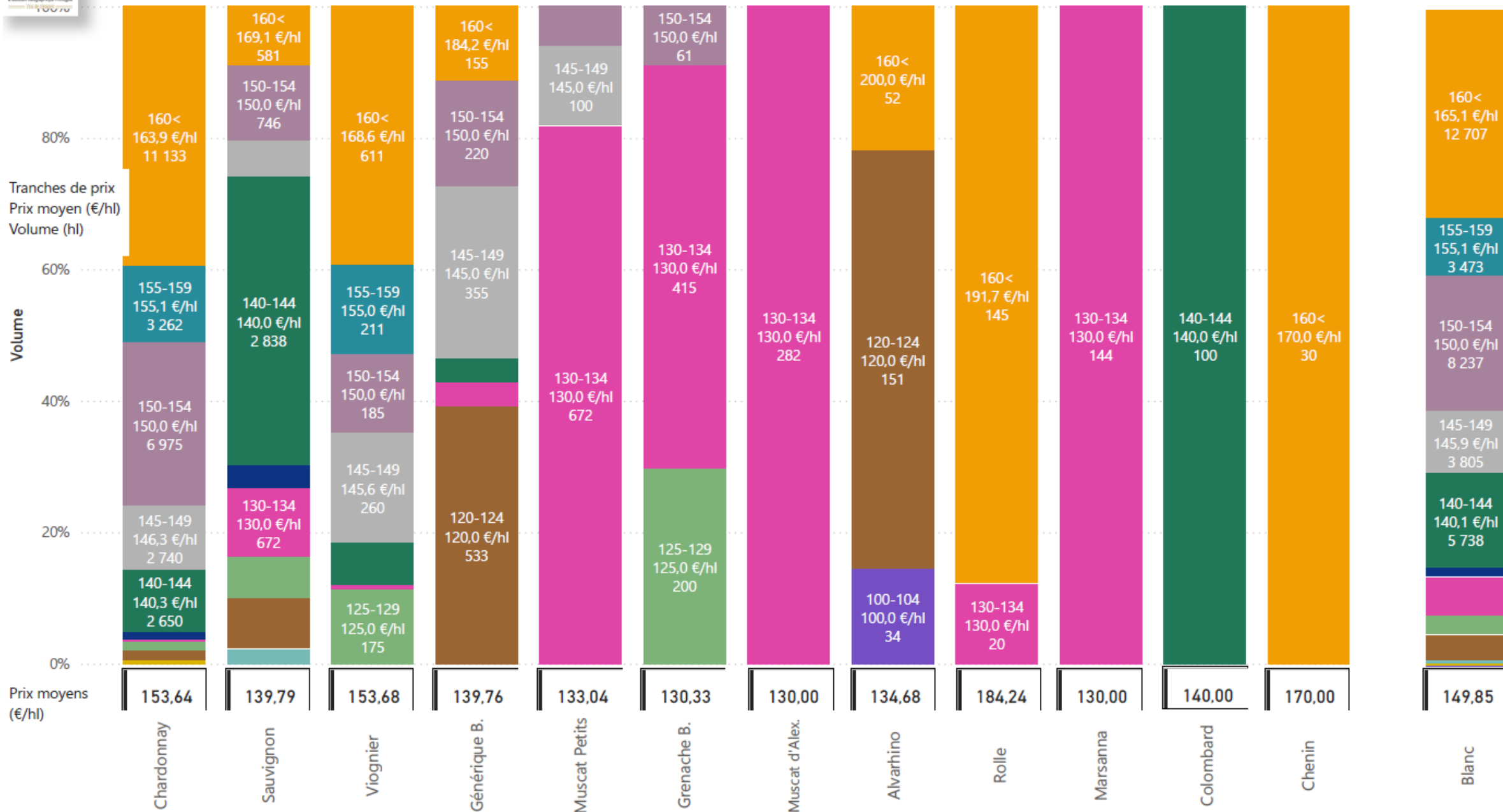


15/05/2026



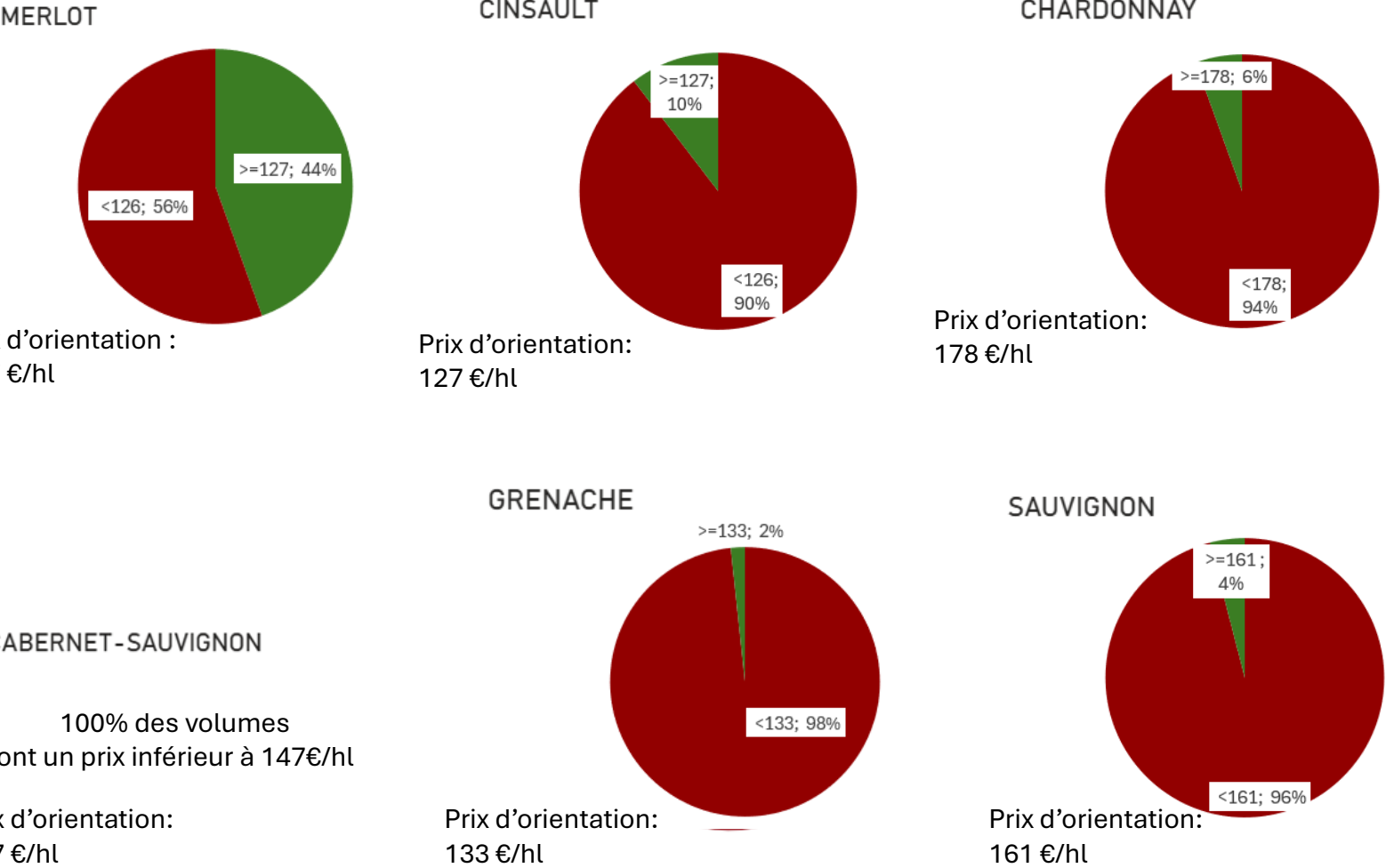
Pays d'Oc IGP – Tranches de prix Millésime 2025 & BIO & Blanc 15/05/2026

BIO
Hors Intra-groupe



Part des volumes d'après les tranches de prix des accords de durabilité

Prix au 15/05/2026 – BIO à 75hl/ha



■ Inférieur au prix d'orientation à 75hl/ha
■ Supérieur au prix d'orientation à 75hl/ha

Accord de Durabilité : Commission BIO du 12 novembre 2025			
	Rendement en HL/ha	Prix d'équilibre = Coûts de production en €/HL	Prix d'orientation en €/HL
IGP Pays d'Oc Merlot rouge	45	185	194
	55	156	164
	75	121	127
IGP Pays d'Oc Cabernet-Sauvignon rouge	45	185	213
	55	156	179
	70	128	147
IGP Pays d'Oc Chardonnay	45	216	259
	55	182	218
	70	148	178
IGP Pays d'Oc Sauvignon	45	216	248
	55	182	209
	75	140	161
IGP Pays d'Oc Grenache rosé	45	185	204
	55	156	172
	75	121	133
IGP Pays d'Oc Cinsault	45	185	194
	55	156	164
	75	121	127